

## La lettre de Saint Jean

Édito

## Unité Pédagogique d'Intégration

À la rentrée 2006-2007, nous ouvrirons à Saint Jean une classe UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) destinée à accueillir des pré-adolescents *présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leur capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap\**.

Fidèle à notre mission d'enseignement catholique et respectant les principes exposés dans notre projet éducatif, nous avons le souci de proposer aux jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives qui nous seront confiés une formation dans un cadre propice à l'épanouissement.

L'ouverture de cette nouvelle classe, que nous avons approuvée à l'unanimité, permet de faire vivre une fois encore le sens du service qui nous est cher. Nous souhaitons tous que ces élèves sachent développer les nombreux talents dont ils disposent et reçoivent une formation favorisant l'émergence de toutes leurs potentialités.

Que ces nouveaux élèves puissent rapidement bénéficier de l'accueil et de la mobilisation de tous au service de leur intégration à Saint Jean est notre souhait le plus cher.

Le conseil de direction

\* Extrait de la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, BO n° 21 du 25 mai 1995

## Quelques précisions...

## Leur donner toutes les chances

Ouvrir une UPI à Saint Jean, c'est offrir à ces élèves la possibilité de développer leur personnalité, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer leur citoyenneté.

## Mobiliser des personnes

Le recrutement de l'enseignante spécialisée est en cours à la Direction diocésaine : *sa mission est celle d'un enseignant capable de dispenser à ces élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités. En ce qui concerne les apprentissages fondamentaux, ces élèves peuvent présenter des écarts importants. Il convient donc d'approfondir et de consolider les apprentissages scolaires, mais aussi de développer les apprentissages culturels et sociaux.*

Actuellement, une vingtaine d'enseignants et membres du personnel de Saint Jean ont souhaité spontanément s'impliquer dans ce projet.

Enfin, les surveillants y ont été pleinement associés pour la collaboration de tous.

## C'est déjà demain

L'ouverture de l'UPI aura lieu à la rentrée 2006-2007.

Les élèves scolarisés dans notre UPI étudieront dans le bâtiment des sixièmes, dans la salle située au rez-de-chaussée comportant un accès direct sur la grande et la petite cour.

Ils déjeuneront dans le réfectoire en compagnie de tous les élèves de Saint Jean.

## Effectif réduit, talents infinis

Afin d'assurer un fonctionnement pédagogique optimal, il est souhaitable que chaque groupe d'élèves accueillis, par niveau d'enseignement, n'excède pas 10. La classe que nous ouvrons à la rentrée devrait accueillir pour la première année entre 5 et 7 enfants.

## Le saviez-vous ?

Réservées au second degré, les **Unités pédagogiques d'intégration (UPI)** ont fait leur apparition en 1995.

Elles ne concernaient à l'époque que les handicapés mentaux, âgés de 11 à 16 ans. En 2001, une circulaire a élargi ce dispositif aux adolescents atteints de déficiences sensorielles ou motrices. Accueillant dix élèves à temps plein ou à temps partiel, l'UPI est parfois dirigée par un enseignant spécialisé du premier degré, mais ne fonctionne pas forcément comme une classe. Son but : aider l'élève à participer à la vie scolaire, en facilitant son travail dans les classes ordinaires et en instaurant des temps de regroupement, où il suit des enseignements adaptés. Les UPI se divisent en quatre catégories (troubles cognitifs, déficience auditive, etc.).

## « Considérer chaque frère et sœur comme autre soi-même »

Une classe UPI est mise en place cette année. Je suis heureux que Saint Jean veuille et puisse faire cet effort. « Intégrer », c'est considérer chaque frère et sœur comme autre soi-même. Une pastorale digne de ce nom et déjà diversifiée ne peut négliger personne...

« Ce que tu auras fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que tu l'auras fait ». Saint Paul le rappelle fort bien : « le corps a plusieurs membres et chaque membre a sa place nécessaire ». C'est plus que jamais une bonne nouvelle actuelle !

Père Jean-Marie Pilpré, cjm.

## On en parle à Saint Jean

« L'idée est très belle, il faut continuer dans ce sens, développer l'aspect humain. L'école doit servir d'exemple ! » **Pascale Paris Feillant**, comptable

« Les élèves de 6<sup>ème</sup> apprennent en cours d'éducation civique que la convention des droits de l'enfant prône un droit à l'éducation pour tous. Quelle belle illustration que l'ouverture d'une classe UPI au sein de notre communauté éducative. » **Karine Prabonaud**, professeur d'histoire-géographie et d'éducation civique

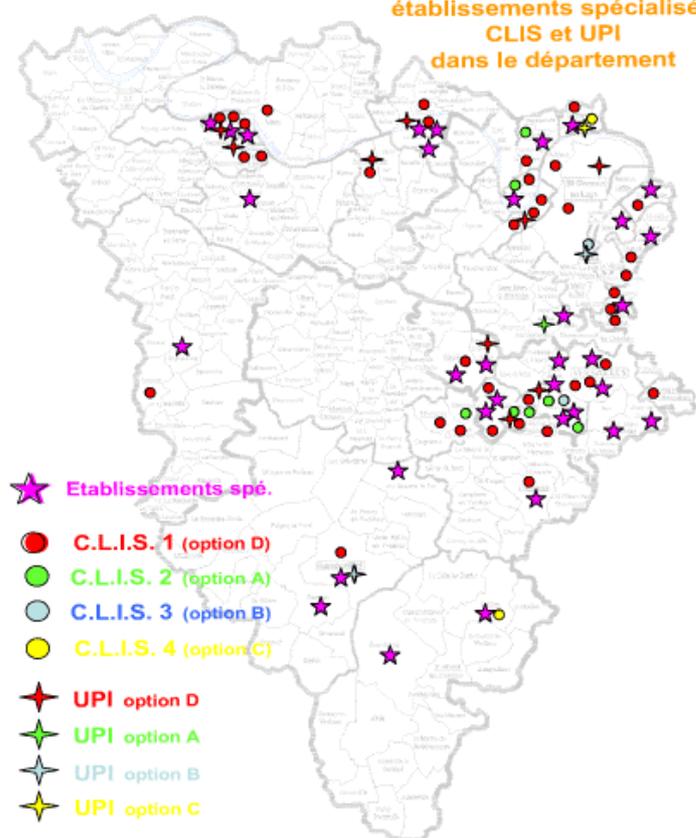
« L'uniformité ternit alors que la différence enrichit. Ouvrir une UPI nous engage tous dans cette aventure créatrice de la rencontre avec l'autre qui a tant à nous apprendre. » **Marie-Claire Foucault**, professeur de philosophie

« L'UPI a toutes les chances de fonctionner à Saint Jean... Je suis sûr que nos élèves aussi auront à cœur de jouer un rôle en accompagnant plus qu'en intégrant ces nouveaux enfants. » **Josselin Grimoult**, professeur d'EPS

## Étendre la carte de la solidarité

### Répartition géographique

Implantation établissements spécialisés CLIS et UPI dans le département



Source: Académie de Versailles.

## Quelques liens

Voici quelques ressources sur Internet qui vous permettront d'en savoir davantage sur le sujet :

Ministère de l'Éducation Nationale : <http://www.education.gouv.fr/handiscol/>

Site de l'Académie de Versailles : <http://www.ac-versailles.fr/rectorat/handicap.htm>

Site de l'Inspection académique des Yvelines : [http://www.ac-versailles.fr/ia78/ash/ash.asp?id\\_menu=2&id\\_site=14](http://www.ac-versailles.fr/ia78/ash/ash.asp?id_menu=2&id_site=14)

Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale : <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/9/ensel.htm>

Liste des UPI de l'enseignement privé (département des Yvelines) : [http://www.ac-versailles.fr/ia78/ash/clis/LISTE\\_CLISUPI\\_PRIVÉ.pdf](http://www.ac-versailles.fr/ia78/ash/clis/LISTE_CLISUPI_PRIVÉ.pdf)

Saint Jean Hulst - 26, rue du Mal de Lattre de Tassigny - RP 833 - 78008 Versailles Cedex  
Tél. : 01 39 54 11 26 - Fax : 01 39 55 28 11 - Visitez notre site : [www.saint-jean-hulst.com](http://www.saint-jean-hulst.com)